

AVIS PUBLIC

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
Conformément au règlement numéro 0667-2016

Prenez avis que le 4 novembre 2024, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

| | | |
|--------------|---|---|
| 1. | <i>Nom du propriétaire :</i> | HIBISCUS INVESTISSEMENTS INC. |
| (2024-80267) | <i>Numéros de cadastre :</i> | 5 829 709 et 6 426 472 CQ |
| | <i>Adresses civiques :</i> | 80 et 90, rue de l'Hibiscus |
| | <i>Nature et effets de la demande :</i> | <p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment principal implanté à une distance d'au moins 2,10 mètres d'une allée de circulation conduisant à une aire de stationnement desservant un autre bâtiment, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un minimum de 3 mètres.</p> <p>La demande de dérogation mineure vise également à autoriser un bâtiment principal implanté à une distance d'au moins 0,45 mètre d'une case de stationnement, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un minimum de 0,60 mètre.</p> <p>Le tout en référence au plan d'implantation préparé par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteure-géomètre, en date du 2 octobre 2024, sous le numéro 4587 de ses minutes et sous le numéro de dossier 240140.</p> |
| 2. | <i>Nom du propriétaire :</i> | LOUISE GAUCHER |
| (2024-80266) | <i>Numéro de cadastre :</i> | 6 546 583 CQ |
| | <i>Adresse civique :</i> | 701, rue Mountain |
| | <i>Nature et effets de la demande :</i> | <p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment accessoire détaché d'une superficie de 195 mètres carrés, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la superficie maximale autorisée d'un bâtiment accessoire détaché est de 120 mètres carrés.</p> <p>La demande de dérogation mineure vise également à autoriser un bâtiment accessoire détaché ayant une superficie supérieure à la superficie du bâtiment principal, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la superficie d'un bâtiment accessoire ne peut être supérieure à la superficie du bâtiment principal.</p> <p>Le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par Mme Camilia Gagnon, arpenteure-géomètre, en date du 23 septembre 2024, sous le numéro 746 de ses minutes et sous le numéro de dossier 240441.</p> |

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 18 octobre 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 18 octobre 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 18 octobre 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier